



**Aide à l'installation de bâtiments d'élevage
- Aide aux sorties d'exploitations**

Rapport n° CP/2011/547

Service gestionnaire :

Service agriculture, espaces ruraux et naturels

Résumé :

Le présent rapport a pour objet de soumettre à la commission permanente du Conseil Général différents dossiers de demandes d'aides départementales en faveur des exploitations agricoles.

1. Aide à l'installation de bâtiments d'élevage au titre du PMBE

Lors de sa session plénière du 13 juin 2005, le Conseil Général a approuvé l'inscription de la collectivité départementale dans le Plan de modernisation des bâtiments d'élevage, dispositif mis en place par l'Etat au 1^{er} janvier 2005 et éligible aux fonds européens.

Le plan s'adresse à tous les éleveurs de bovins, ovins et caprins des filières lait et viande. Les investissements éligibles concernent les constructions neuves ainsi que les rénovations d'un montant minimum de 15 000 €.

Lors de sa réunion du 23 juin 2011, le comité technique régional a examiné et validé 6 dossiers prioritaires bas-rhinois qui ont été sélectionnés au regard d'une grille à appel à candidature et figurant en annexe 1.

En cas d'accord l'engagement départemental s'élèverait à 35 775,67 €.

2. Aide à l'installation de bâtiments d'élevage

Parallèlement au Plan de modernisation des bâtiments d'élevage, dispositif national auquel il a adhéré en 2005, le Conseil Général maintient son soutien aux filières avicoles et porcines ainsi qu'aux exploitants ayant opté pour une demande départementale.

Il conviendrait de se prononcer sur les propositions d'aides départementales, figurant en annexe 2, en faveur de deux éleveurs de bovins et représentant un engagement départemental de 33 570 €.

3. Aide aux sorties d'exploitation hors agglomération

Vous voudrez bien trouver en annexe 3, les propositions d'aides départementales pour la création d'une réserve à incendie et l'acquisition d'une pompe et divers filtres pour un puits, représentant un engagement départemental de 4 532 €.

En cas d'accord, les crédits nécessaires seront imputables comme suit :

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
28006	204-20418-928	217 000,00 €	138 078,00 €	35 775,67 €
15099	204-2042-928	397 904,92 €	169 388,64 €	33 570,00 €
15096	204-2042-928	665 182,65 €	220 672,65 €	4 532,00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son Président, décide d'attribuer des subventions d'un montant total de 73 877,67 € aux bénéficiaires figurant aux tableaux annexés, selon la répartition suivante :

- 35 775,67 € au titre du Plan de modernisation des bâtiments d'élevage (PMBE), géré en paiement associé par l'Agence de Services et de Paiement (ASP)
 - 33 570 € au titre de l'aide à l'installation de bâtiments d'élevage
 - 4 532 € au titre de l'aide à l'implantation de bâtiments agricoles hors agglomération.
- Le versement des subventions, hors PMBE, interviendra sur présentation de factures justificatives acquittées.*

Elle autorise par ailleurs le versement de la contribution départementale à l'ASP, conformément à la convention du 6 novembre 2007 définissant les conditions dans lesquels le Département confie à l'organisme la gestion de sa participation financière au PMBE.

Strasbourg, le 22/08/11

Le Président,



Guy-Dominique KENNEL